

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 24 mai 2011, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Est également présent M. Pierre Chevrier, directeur général.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte en présence du directeur général qui agira, à la demande des membres du conseil, à titre de secrétaire pour la présente séance.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), les membres du conseil municipal, étant tous présents, consentent à prendre en considération les points suivants :

- Désignation du directeur général pour agir à titre de secrétaire pour la présente séance extraordinaire
- Modification de la résolution relative à diverses autorisations dans le cadre du Défi de la Fondation des Ressources Alternatives Salaberry
- Période de questions

2011-05-251 DÉSIGNATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR AGIR À TITRE DE SECRÉTAIRE POUR LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU QUE tous les membres du conseil sont présents et demandent au directeur général d'agir à titre de secrétaire pour la présente séance extraordinaire du conseil du 24 mai 2011;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne le directeur général, M. Pierre Chevrier, pour agir à titre de secrétaire de la présente séance extraordinaire du 24 mai 2011.

ADOPTÉ

2011-05-252 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION RELATIVE À DIVERSES AUTORISATIONS DANS LE CADRE DU DÉFI DE LA FONDATION DES RESSOURCES ALTERNATIVES SALABERRY

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la tenue de l'activité du Défi de la Fondation des Ressources Alternatives Salaberry (FRAS) lors de la séance ordinaire du conseil du 17 mai 2011;

ATTENDU QU'Hydro-Québec ne peut autoriser le passage des coureurs du 10 km sur les barrages Juillet #1 et #2;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser le comité organisateur de l'activité Défi FRAS à emprunter une section de la rue Saint-Laurent, entre le stationnement du Parc régional des Îles de Saint-Timothée et le boulevard Hébert, afin de permettre le bon déroulement du 10 km et de permettre aux coureurs de faire volte-face près de l'intersection de la rue Saint-Laurent et du boulevard Hébert pour ensuite continuer leur parcours à l'intérieur du Parc;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2011-05-205 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 17 mai 2011 relative à diverses autorisations dans le cadre du Défi de la Fondation des Ressources Alternatives Salaberry (FRAS) afin de modifier le trajet de l'activité, tel que présenté par le directeur du Service récréatif et communautaire;

QUE le conseil municipal autorise la fermeture partielle de la rue Saint-Laurent, entre le stationnement du Parc régional des Îles de Saint-Timothée et le boulevard Hébert, pour la tenue du Défi FRAS le 29 mai 2011, de 8 h 30 à 10 h 30.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2011-05-253 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 5, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 24 mai 2011.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Micheline Lussier, OMA